

**ALHOA - Procédure d'inscription et/ ou de réinscription pour 2024**  
**Membres actuels (adultes et enfants > 14 ans)**

**1. Visite médicale annuelle (médecin traitant) avec ou non un ECG avec effort si obligatoire (cardiologue) <sup>1</sup> :**

Avant examen : assurez-vous que vous disposez du certificat médical LIFRAS <sup>2</sup> que vous trouverez dans votre carnet de certification ou disponible à la boutique du club via Vincent DESART (0475/23.89.64).

Lors de l'examen : faites remplir et signer le certificat médical en question par le médecin. Soyez prévoyant, prenez rendez-vous tôt assez pour une visite en décembre.

**2. Scanner et transmettre les documents** (certificat médical + formulaire d'inscription) remplis et signés à notre secrétaire Valérie VANDEPUT (valvandeput@hotmail.com – 0472/920.718).

**3. Verser le montant de votre cotisation** sur le compte du club BE53 3630 4479 5953 en mentionnant vos nom et prénom + affiliation ALHOA 2024.

<b>COTISATIONS 2024 (*)</b>		
<b>Inscription annuelle (à partir du 1/1 jusqu'au 31/12)</b>		
Membre en première appartenance		150,00 €
2ème membre et suivants en première appartenance habitant sous le même toit		140,00 €
<b>Inscription en fin d'année (à partir du 01/09 jusqu'au 31/12)</b>		
Nouveau membre plongeur sous couvert de l'assurance "nageurs"		40,00 €
<b>Inscription à partir de septembre pour une durée de 16 mois</b>		
Membre en première appartenance		190,00 €
2ème membre et suivants en première appartenance habitant sous le même toit		180,00 €
<b>Nageur</b>		
Nageur (parent au 1er degré ou cohabitant d'un membre plongeur ALHOA/VIKINGS)		--
Nageur autre que défini ci-dessus		60,00 €
<b>Administrateur (**)</b>		--
<b>Assistant-Moniteur et Moniteur en exercice</b>		90,00 €

\* Le paiement de la cotisation se fait par versement sur le compte du club n° BE53 3630 4479 5953.

\*\* Les administrateurs sont exempts du paiement de la cotisation, vu leur engagement, leurs responsabilités et l'investissement que cela représente.

**4. Abonnement PLATE TAILLE** : si vous optez pour l'abonnement PLATE TAILLE 2024 (45,00 € pour l'année), ajouter ce montant à votre versement et mentionnez « + abonnement PT 2024 » (sous réserve de modification).

<sup>1</sup> L'ECG à l'effort n'est plus obligatoire, il reste cependant vivement recommandé.

<sup>2</sup> Seuls les certificats LIFRAS mentionnés ci-dessus seront acceptés. En effet, seuls ces certificats permettent au médecin de prendre connaissance des contre-indications à la plongée.

- 5. Cachet club dans le carnet** : à solliciter auprès d'un administrateur<sup>3</sup> aussitôt que votre certificat médical est en possession du secrétaire et votre cotisation versée (munissez-vous de la preuve de paiement).
- 6. Carte ARENA et CMAS** : ces cartes vous seront remises une fois en notre possession. En cas d'urgence (voyage imminent par exemple), contactez notre secrétaire Valérie VANDEPUT (valvandeput@hotmail.com – 0472/920.718).

### **PRÉCISIONS IMPORTANTES :**

- 1. Pour être couvert dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024** et pour une bonne gestion de notre liste des membres, l'idéal serait que ces formalités se fassent en décembre 2023.
- 2. Vous cherchez un cardiologue ?**  
Je me permets de vous aiguiller vers le Dr Pascal LEFEBVRE (cardiologue), papa de Clémence, membre de notre club. Il consulte :
  - À l'Hôpital Civil Marie Curie à Lodelinsart.
  - À l'Hôpital Vésale à Montigny-Le-Tilleul.
  - À son cabinet privé rue du Vert Bois, 1367 à Montigny-le-Tilleul (071/47.12.46).
- 3. Cotisations** : le club accepte les paiements à l'aide des chèques Sport/ Culture de Sodexo, s'ils sont en cours de validité. Toutefois, le montant payé en chèque sera majoré de 3% (frais). Si le paiement est partiel, le solde pourra être versé sur le compte ALHOA BE53 3630 4479 5953.
- 4. Paiements échelonnés** : pour éviter que les familles de plongeurs n'aient à déboursier en une fois une somme importante, le club et son CA ont mis en place un système de paiements échelonnés, sur simple demande. La procédure exacte sera précisée à qui le souhaite et restera confidentielle.
- 5. RGPD** : un nouveau règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel est d'application depuis le 25.05.2018. Il s'agit du règlement général sur la protection des données (RGPD) ou General Data Protection Regulation (GDPR), qui impose de nouvelles obligations à toutes les formes d'organisations et les contraint à prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées en matière de protection des données à caractère personnel.

Nous vous confirmons que le traitement de vos données à caractère personnel sera limité à ce qui est strictement nécessaire dans le cadre de nos intérêts légitimes. Par ailleurs, vous aurez à tout moment la possibilité de retirer votre consentement pour toute forme de communication à but informatif, le cas échéant.

Nous pouvons vous assurer que vos données à caractère personnel sont enregistrées de manière parfaitement sécurisée et ne sont traitées que dans le cadre de notre relation et de l'objet social de l'association.

Les règles applicables à notre Asbl sont disponibles sur le site internet [www.alhoa.net](http://www.alhoa.net) sous le verbe « RGPD ».

---

<sup>3</sup> Président ou secrétaire.

Annexes :

- Le formulaire d'inscription pour 2024
- Matériel de plongée : les règles de bonne pratique